

Questions des soumissionnaires et réponses correspondantes

N.B. : Les questions et réponses feront partie intégrante des documents d'appel d'offres.

N° Cosoft / Prosoft : **10044657**
 N° du projet : **G-012067-001 & G-012066-001**
 Nom du projet : **DigiTPME & E-GOV**
 Pays : **Maroc**

No.	Date	Question	Réponse
1.	28/09/2026	Q1 : Madame, Monsieur, Dans le cadre de la préparation de notre offre relative à l'appel d'offres n° 10044657 – Communication d'impact pour les projets DigiTPME et E-Gov, nous souhaiterions obtenir une clarification concernant les conditions d'éligibilité en cas de soumission en consortium/groupement. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous préciser : 1. Si le critère relatif au chiffre d'affaires minimum de 1 000 000 MAD net peut être satisfait sur la base des capacités financières cumulées des membres du groupement, ou si chaque membre doit individuellement satisfaire à ce seuil ; 2. Si les conditions relatives aux projets de référence — notamment le volume minimum de 500 000 MAD, les deux références en communication institutionnelle et la référence en Afrique au cours des trois dernières années — peuvent être satisfaites par les références cumulées des différents membres du groupement.	R1 : Madame, Monsieur, Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à nos appels d'offres. Comme indiqué dans la lettre d'invitation faisant partie du DAO, le présent appel d'offres n'est pas destiné aux groupements d'entreprises : Veuillez noter que : (a) Cet appel d'offres n'est pas destiné aux groupements d'entreprises ; Les critères d'éligibilité (chiffre d'affaires minimum et projets de référence) doivent ainsi être satisfaits par le soumissionnaire seul, sur la base de ses propres capacités et références.